

AVIS D'APPEL A CANDIDATURE

Dans le cadre des opérations d'actualisation du fichier électoral national, le Conseil d'Orientation et de Supervision (COS), ayant son siège à Agblangandan (Commune de SEME-PODJI), Villas CEN-SAD sises à l'ex-Champ de Tir, lance un appel à candidature pour le recrutement de délégués d'arrondissement à l'actualisation (DAA), à raison de trois (3) pour l'arrondissement de Godomey, et un (1) pour chacun des autres arrondissements du Bénin.

I. Dossier de candidature

Le dossier de candidature doit comporter :

- une demande manuscrite adressée au Président du COS ;
- une photocopie non légalisée de l'acte de naissance;
- une photocopie non légalisée du diplôme exigé (BAC ou équivalent ou tout autre diplôme supérieur);
- une attestation de résidence délivrée par le chef de village ou quartier de ville.
- les photocopies des certificats et attestations de travail ou tous autres documents en tenant lieu;
- un extrait de casier judiciaire (à fournir après la sélection).

II. Dépôt et date de clôture des candidatures:

Le dossier complet de candidature, sous pli fermé, portera :

1. au recto, la mention « Recrutement DAA » suivie de la dénomination de l'arrondissement pour lequel le candidat postule;
2. au verso, les nom, prénoms et contact du candidat.

Il doit être déposé auprès du Bureau de la Commission Communale d'Actualisation (CCA) de la Commune de résidence du candidat, sis dans l'enceinte de la mairie, **au plus tard le samedi 27 juillet 2013 à 12 heures précises.**

Les personnes désireuses de se porter candidates pourront également s'inscrire en ligne sur le site INTERNET www.coslepi-antbenin.org du CNT où ils préciseront, entre autres, les diplômes, les expériences et l'âge ainsi que le département, la commune et l'arrondissement où elles souhaiteraient travailler.

III. Procédure de recrutement

L'examen des dossiers individuels permettra d'éliminer ceux qui ne remplissent pas les conditions requises pour les opérations. La sélection finale se fera à l'issue de la formation où les meilleurs candidats seront retenus.

Les candidats inscrits en ligne doivent, avant de participer à la formation, présenter un dossier complet et conforme.

IV. Attributions des Délégués d'Arrondissement à l'Actualisation

Sous la supervision des commissaires communaux d'actualisation (CCA), les délégués d'arrondissement à l'actualisation seront chargés, entre autres, de :

- la prise de contact avec les autorités administratives locales ;
- la formation des agents locaux d'actualisation;
- l'encadrement des agents locaux d'actualisation ;
- le partage avec ses supérieurs hiérarchique et ses agents des informations sur les problèmes rencontrés et les solutions adoptées ;
- la distribution du matériel de travail et leur ramassage à la fin des opérations ;
- la centralisation des documents et le suivi de leur convoyage vers les centres de pré-traitement.

V. Profil

Les candidats au poste DAA doivent être âgés de vingt et un (21) ans au moins, résider dans la commune au titre de laquelle ils ont postulé et être titulaire du baccalauréat de l'enseignement du second degré ou d'un diplôme équivalent ou supérieur. L'expérience du RENA/LEPI de 2009-2011 ou du RGPH 4 serait un atout.

VI. Durée

Les Délégués d'Arrondissement à l'Actualisation seront recrutés pour une durée d'un (1) mois renouvelable

Cotonou, le 20 juillet, 2013

He Sacca LAFIA